

l'Institut canadien des sourds et des durs d'oreille; la Société canadienne des amputés; la Légion canadienne et autres associations d'anciens combattants; les clubs de bien-faisance sociale. Toutes ces associations fournissent une assistance inestimable aux officiers régionaux de cette Section.

Les fonctionnaires de la Division administrative sont aussi les amis de l'ancien combattant et l'instruisent sur ses droits et privilèges en vertu des règlements établis par d'autres ministères des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Licenciements et placements.—Au 28 février 1946, la démobilisation est au trois quarts terminée; le nombre de licenciements à cette date est de 714,293 hommes et 28,643 femmes. Au même moment, il reste dans les services militaires 282,554 personnes à démobiliser, soit 24,699 dans la Marine, 213,270 dans l'Armée et 44,585 dans l'Aviation.

2.—Licenciés des forces armées rentrés dans la vie civile, selon le mois et le sexe, novembre 1944 à février 1946

Année et mois	Marine		Armée		Aviation		Totaux cumulatifs des licenciements ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
1944								
Novembre.....	307	78	3,926	283	2,431	232	260,810	9,001
Décembre.....	314	52	2,565	211	3,294	420	267,474	9,594
1945								
Janvier-mars.....	1,848	292	10,109	665	18,258	1,870	296,905	12,532
Avril-juin.....	2,818	210	17,646	708	8,580	719	319,373	14,130
Juillet-septembre.....	12,974	594	54,759	1,154	43,322	1,950	386,300	16,699
Octobre-décembre.....	35,204	1,245	106,292	3,553	50,241	4,128	593,268	24,650
1946								
Janvier.....	9,884	610	39,969	766	7,812	742	650,933	26,768
Février.....	6,982	570	47,749	916	8,629	389	714,293	28,643

¹ Fondés sur les chiffres fournis par le quartier général de la Défense nationale.

Bien que plusieurs anciens combattants profitent des privilèges de formation professionnelle, de formation générale et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la majorité s'établit dans des emplois civils. Le Service national de placement du Ministère du Travail aide grandement à ces anciens combattants et, par l'application de la politique de préférence aux anciens combattants, réussit à faire 606,167 placements jusqu'au 31 janvier 1946. Ce chiffre ne représente pas le nombre total d'anciens combattants placés; deux emplois ou plus sont souvent trouvés pour un seul ancien combattant, car plusieurs ne demeurent pas à leur premier emploi après leur licenciement. Le tableau suivant donne les placements mensuels des anciens combattants de la guerre de 1914-18 et de la guerre de 1939-45, avec les totaux cumulatifs d'emplois trouvés.